

LE VÉRIDIQUE OU COURIER UNIVERSEL

(DICERE VERUM QUID VITAT?)

Du 12 THERMIDOR, an IV de la république française. — Samedi 30 JUILLET 1796, (vieux style.)

Offre de six millions faite aux français par les marchands de Livourne, pour se dispenser de rendre compte de ce qu'ils avoient appartenant aux anglais. — Blocus de ce port par les anglais. — Projet des anglais sur les possessions qui nous restent dans les colonies. — Détails sur les fêtes célébrées à Paris. — Résolution sur le mode de paiement de l'emprunt forcé. — Insurrection à Genève. — Sortie faite par la garnison de Mantoue, qui a été funeste aux français. — Texte de la résolution sur le paiement du dernier quart des prix des biens nationaux soumis.

Cours des changes du 11 thermidor.

Amsterdam	60 $\frac{1}{2}$ à 30 j.
Basle	$\frac{1}{2}$ 6 à vue
Hambourg	185 à 20 j.
Gènes	91 à vue
Livourne	99 à vue
Cadix	11 10 à 40
Madrid	11 12 6 à 40 j.
Marc d'argent	48
Or fin	98
Quadrup.	78
États	5 1
Guin.	24 18
Mandat	3 11

NOUVELLES DIVERSES ITALIE.

Livourne, 6 juillet.

Les français n'ont laissé que 3 mille hommes dans cette ville. Ils avoient déclaré que tous les contrats faits depuis quinze jours seroient nuls; ils avoient exigé la déclaration de toutes les propriétés anglaises, russes, impériales, etc. ils vouloient visiter les titres des négocians, etc. ceux-ci et sur-tout les juifs, ont proposé aux français de se désister de toutes leurs prétentions moyennant une somme dont on conviendrait. Les français y ont consenti pour six millions. Cet accommodement est avantageux pour les deux parties. Les français, de l'aveu de tout le monde, observent à Livourne la plus exacte discipline, et il n'y a pas contre eux le moindre sujet de plainte.

On s'attendoit que Livourne seroit bloqué par les anglais. On a appris ce soir que le blocus est commencé. On dit aussi que les anglais ont pris Porto-Ferrajo, dans l'isle d'Elbe, port aussi bon que celui de Livourne, mais qui n'offrirait aucun ressource pour les subsistances. Quelques personnes ajoutent qu'ils ont pris aussi la

petite isle de Capraja, qui appartient à la république de Gènes; mais le gouvernement n'en a reçu aucune nouvelle officielle.

Gènes, 9 juillet.

On avoit cru et annoncé que les français iroient de Massa à la Spezzia, où ils auroient pu s'emparer aisément des batteries qui défendent le golfe; jusqu'à présent ils ne font aucune disposition pour aller à la Spezzia. On assure cependant que le ministre Faypoult fera au premier jour la demande formelle que la république ferme ses ports aux anglais; mais le ministre extraordinaire de la république, Vincent Spinola, arrivera incessamment à Paris, et traitera directement cette affaire avec le directoire. On croit qu'il est autorisé à proposer une somme assez considérable pour engager les français à se désister de leur demande. Il se peut qu'ils acceptent les propositions pécuniaires, parce qu'ils ont aussi intérêt d'empêcher que Gènes ne soit bloquée par les anglais.

Le ministre Faypoult a fait part au gouvernement, il y a quelques jours, d'un arrêté du directoire; par lequel il avertit les neutres que les français les traiteroient comme les traitent les anglais, et saisiroient tous les navires allant dans les ports britanniques ou qui en reviennent. Aujourd'hui ce ministre a fait part au gouvernement que le directoire avoit suspendu l'exécution de cet arrêté. Il faut que les français aient craint que cette mesure n'éloignât de leurs ports les neutres dont ils ont besoin.

Par un décret des collèges du gouvernement, publié par les conservateurs de la mer, il est permis à tout génois qui sera attaqué, tant sur terre que sur mer, dans ses biens ou dans sa personne, de se défendre par tous les moyens qui seront en son pouvoir.

ANGLETERRE.

Londres, le 22 juillet.

On a reçu les nouvelles suivantes des Indes Occidentales.

(2)
tales par le paquebot le *Portland*, récemment arrivé à Falmouth.

Suivant une lettre de la Martinique, en date du 3 juin, une escadre française de sept vaisseaux de ligne, ayant à bord sept mille hommes de troupes, étoit arrivée à la vue de Sainte-Lucie; mais l'ayant trouvée occupée par les anglais, elle s'étoit portée sur la Guadeloupe. Le contre-amiral Pole avoit sur-le-champ mis à la voile avec son escadre, pour aller à la poursuite de celle des français.

Pendant que le général Abercrombie étoit occupé à réduire Sainte-Lucie, le commandant français à la Guadeloupe avoit concerté un plan pour aller surprendre la Dominique avec douze cents hommes de ses meilleures troupes. Les croiseurs anglais, occupés à bloquer la Guadeloupe, ont donné avis de ce projet qui n'a pu être exécuté.

Les îles de la Grenade et de Saint-Vincent sont entièrement soumises par les anglais, et tout y est dans la plus parfaite tranquillité.

On n'espère pas que le général Abercrombie puisse rien entreprendre dans cette campagne contre la Guadeloupe, qu'il a cependant sommé de se rendre à discrétion. On croit qu'il reviendra cet automne en Angleterre.

La banque acquitte aujourd'hui le premier paiement de l'emprunt de 18 millions sterling fait cette année. Demain elle prendra un terme pour acquitter le second.

NOUVELLES OFFICIELLES.
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE.

Au quartier-général, à Stuttgart,
le 5 thermidor.

Le général en chef, au directoire exécutif.

Par ma lettre du 29 messidor, je vous rendois compte du départ de l'ennemi de Pfortzheim, et des ordres que j'avois donnés de marcher à sa suite.

La première marche du prince Charles se fit sur Wailhingen. Le général Saint-Cyr se porta derrière la Warm à Weil. Je continuai à refuser la gauche qui resta à Pfortzheim, et s'étendoit vers Bretten. L'ennemi nous supposa le projet de gagner le Haut-Necker avant lui, et sa retraite, qui paroissoit d'abord diriger sur Heilbronn, s'effectua sur Stuttgart par Ludwigebourg.

Le 30, le général Saint-Cyr se porta sur Stuttgart, rencontra l'avant-garde ennemie en avant de cette ville, et quoiqu'il n'eût avec lui que quelques bataillons, il ne balança pas à l'attaquer; le chassa de la ville où il se défendit avec opiniâtreté; mais les forces qu'il rencontra sur les bords du Neckar, l'empêchèrent de le jeter de l'autre côté de cette rivière. L'ennemi, croyant que l'armée entière étoit arrivée, se hâta de la passer; il laissa seulement une forte avant-garde sur la rive gauche, et prit position sur la droite, entre Canstadt et Esslingen.

Le même jour, la gauche de l'armée aux ordres du général Desaix, s'est portée sur Wailhingen, et le lendemain à l'embouchure de l'Enz, vers Sachsenhausen, en opposition d'un corps assez considérable que l'ennemi avoit dirigé vers Heilbronn.

Le 3, le général Saint-Cyr, dont les troupes s'étoient rassemblées, a attaqué l'avant-garde ennemie, et, après

un combat très-vif, l'a forcée à nous laisser maîtres de toute la rive gauche du Neckar.

Le général Taponier, ayant sous ses ordres les généraux Lambert, Lecourbe et l'adjudant-général Houel, a été chargé de l'attaque du fauxbourg de Canstadt et du village de Berg. L'ennemi n'a pas eu le tems de couper le pont de ce dernier village.

L'attaque du général Laroche a été dirigée sur Esslingen; l'ennemi y a fait son plus grand effort. Le combat a été très-opiniâtre, et malgré sa supériorité, il a été repoussé avec grande perte, qu'il convient lui-même avoir été de 800 hommes, tant tués que blessés, sur ce seul point. Nous avons fait, dans ces deux combats, 250 à 300 prisonniers.

L'aile gauche, aux ordres du général Desaix, a pris position le même jour à Ludwigsbourg, et a chassé de l'autre côté du Neckar tout ce qui étoit sur cette rive.

Le 4, toute l'armée a fait un mouvement de gauche à droite, mon projet étant de forcer le passage du Neckar au-dessus d'Esslingen, d'y appuyer la gauche et de tâcher de gagner la route de Donawerth; l'ennemi a pénétré ce dessein et a commencé sa retraite vers la même nuit. On s'est mis sur-le-champ à sa poursuite; il se retire par les routes de Gmund et Cœppingen. L'armée va le suivre. Je vous rendrai successivement compte de la suite de nos opérations.

Signé MOREAU.

PARIS, 11 thermidor.

Avez-vous assisté au concert, au feu d'artifice, au bal, à la fête qui s'est terminée dans les Champs-Élysées? — Non. — Pourquoi? — Pour m'y rendre il m'eût fallu fouler le pavé teint du sang de ma famille et de mes amis. — J'entends, si la fête se fût donnée ailleurs, vous eussiez pu y prendre part. — Pas davantage, j'avois reçu le matin la nouvelle de l'assassinat d'un honnête marseillais de ma connoissance. — Dans une autre circonstance, une autre année, vous vous mêleriez à l'allégresse publique. — Jamais, je suis du nombre de ceux, à qui, comme le dit très-bien Benjamin Constant, il ne reste que l'absorbement, l'isolation et la mort. — Vous avez raison, c'est à ceux qui n'ont rien perdu, ou du moins qui n'ont pas fait de perte irréparable, de se réjouir. — Mais où sont-ils les honnêtes gens qui n'ont pas fait de pertes de cette nature? — La douleur doit avoir un terme. — Vous avez raison, mais si elle est insensible aux touchantes beautés de la nature, le fracas des fêtes pourroit-il la distraire? Le tems l'affoiblit; ce spectacle des plaisirs bruyans ne peut que l'irriter.

L'opinion publique et la volonté générale avoient affablé toutes les têtes de bonnets rouges pendant 4 ou 5 ans. Hier l'opinion publique et la volonté générale ont fait brûler le bonnet rouge comme un signe sanglant et anarchique.

Le Journal des Hommes Libres dit que la fête du thermidor a été assez triste; ce qui est vrai. Ce n'étoit point encore là, dit-il, une fête du peuple; ajouta-t-il, jacobin, car il n'y a pas eu de sang répandu.

Par ménagement sans doute pour les jacobins, l'ar-

présentation de l'Intérieur des Comités Révolutionnaires est encore une fois suspendue. Leur conduite à Marseille prouve qu'ils méritent ces égards.

Il y a eu, dit l'Ami des Loix, une insurrection à Genève. Les magistrats ont été destitués, et le résident de France a été invité par le peuple à les remplacer provisoirement.

Les massacres de Marseille ont excité la juste indignation du Courier Republicain, et dans un accès peut-être trop violent, il s'écrie: « Non, tandis qu'il existera un jacobin en France, on ne doit point espérer de repos, ni de sûreté pour les personnes et les propriétés. Ce sont des serpents qu'il faut écraser, ou plutôt des bêtes féroces qu'il faut exterminer. »

La paix, ou au moins un armistice est, dit-on, conclu entre la république française et le roi de Naples; et cependant les lettres d'Italie du 28 juin, sont remplies des détails sur les préparatifs immenses que fait la cour de Naples pour se mettre en état de défense. Le roi lui-même veut se mettre à la tête de ses troupes: il a déjà quitté sa capitale, et s'est rendu au camp.

L'ardeur des habitans du royaume est générale. Outre 3 mille hommes de troupes réglées, nous en avons sur la frontière plus de 80 mille volontaires, et le nombre de ceux qui se sont présentés dans les douze provinces, se monte à trois cent quatre-vingt-six mille neuf cent dix-neuf, qu'on exerce journellement au maniment des armes.

Nous venon d'apprendre que le premier prix de la course à pied a été remporté par le citoyen Tourton, fils du banquier, et le second par le cit. Bauchef. Le premier prix de la course à cheval, a été décorné au citoyen Carbonel; et le second au plus jeune des Franconi.

Les gazettes allemandes qui avoient d'abord fait lever le siège de Mantoue, se contentent aujourd'hui d'annoncer une sortie exécutée par la garnison, qui a coûté aux français quatre mille hommes tués, 600 prisonniers et grand nombre de blessés.

Nous donnerons demain le texte des articles de l'armistice conclu entre le général Moreau et le duc de Wurtemberg.

Aux rédacteurs.

SUR LES FÊTES DU 9 THERMIDOR, DU 10 AOUT ET DU 14 JUILLET.

Vous m'avez prié de voir ce qui se passeroit dans ces deux jours de fêtes et de spectacles; j'ai vu ce qui s'est passé, et j'essayerai de vous peindre, non pas les détails, mais quelques-unes des masses du tableau; je vous parlerai plutôt des sentimens que des décorations; ce sont les effets et non l'ordre de la marche qui nous intéressent.

La première question qui se présente quand il s'agit d'une fête, c'est de savoir s'il y avoit de la gaieté. De la gaieté; ce n'est ni le son des violons, ni l'agitation de la danse qui la donnent et qui l'attestent; ce ne sont ni les illuminations, ni les feux d'artifice, ni les fanfares de l'opéra, ni les guirlandes de fleurs, ni les inscriptions déclamatoires qui inspirent au peuple cet aimable sentiment. Tous ces prestiges peuvent l'étourdir un moment sur ses peines, sans lui persuader qu'il est heureux. Si j'en juge par mille paroles que j'ai entendues autour de moi, il n'a porté à cette fête qu'un esprit d'amertume, d'aigreur, de critique et de satire; il n'a vu dans cette longue colonne chargée d'inscriptions, qui étoit traînée sur un char où elle vacilloit, qu'une pièce de bois menaçante, toute prête à écraser dans sa chute ceux qui l'environnoient. Une renommée mal posée sur un globe de carton, et qui étoit un arge pris dans les dépouilles de quelque église, auquel on avoit mis dans une main une trompette qu'il portoit à un de ses yeux, et dans l'autre une couronne d'étoiles qu'il renversoit mal-adroitement sur son bras, a donné matière à beaucoup de plaisanteries. Un groupe de jeunes filles habillées de transparents jaunes et couvertes de guirlandes de roses artificielles; a moins paru le groupe de la pudeur virginale, que ce qu'il étoit en effet, le rassemblement des figurantes de l'opéra et d'autres lieux.

Mais que vous dirai-je du groupe de l'abondance représenté par de petits enfans qui portoit dans des corbeilles des fruits de cire peinte? Combien de sarcasmes ont assailli ce simulacre de la richesse au milieu de la pauvreté! On n'a pu s'empêcher de remarquer que les attributs de la royauté ont été brûlés sur le Carrouzel, justement au même endroit où l'on avoit élevé un autel à Marat, et ceux du jacobinisme, au moment même où les jacobins triomphent dans le Midi, qui fait entendre des réclamations trop mal accueillies. Enfin l'ordre de la marche rompu, la pompe dérangée, les figurans égarés, le directoire attendant deux heures le cortège perdu, des ondées subites et violentes, des lions de pierre et des taureaux, figures peu réjouissantes qui décoroient le Champ-de-Mars; tout cela n'a point contribué à mettre la gaieté à la place de la causticité. Le concours du peuple étoit peu nombreux dans cette première journée. Le lendemain il a couru en foule au Champ-de-Mars pour y voir les courses; mais comme on n'avoit pas eu soin de se munir de lunettes d'approche, la course à pied, qui s'est exécutée dans une enceinte concentrique et très-étroite, a été à peine aperçue: Il y avoit un très-petit nombre de concurrens, vêtus de blanc. La course à cheval a été mieux vue; des cavaliers bleus et rouges frappaient de loin les yeux; le désordre étoit dans l'arène où quelques détachemens de spectateurs s'étoient précipités. On n'a pas eu la satisfaction de savoir à qui les prix avoient été décernés. Mécontente de ce spectacle trop peu pittoresque, la multitude s'est portée aux Champs-Élysées; une illumination assez agréable, et un feu d'artifice un peu trop court, ont terminé la fête pour ceux qui ont voulu se retirer à minuit: des violons ont fait danser jusqu'au jour ceux qui préfèrent la danse au sommeil. Voilà ce qu'on appelle la fête du 14 juillet, du 10 août et du 9 thermidor.

Je ne vous parle point d'un certain luxe de chevaux, de voitures et de cabriolets, qui a donné quelque éclat et quelque mouvement à ces réjouissances; vous savez ce qu'il faut penser de ce luxe menteur; tous ces cabriolets, ces chevaux, ces voitures ne sont qu'un appareil de louage; et tous ces jeunes gens si élégans ne sont que des *phaétons* qui montent un moment sur des chars qui ne leur appartiennent pas, pour retomber bientôt dans l'obscurité de la misère.

Texte de la résolution sur le paiement du dernier quart du prix des biens nationaux soumissionnés.

Le conseil des cinq-cents considérant que la dépréciation des mandats, depuis les premières soumissions pour l'acquisition des domaines nationaux, présente une lésion dans le prix qui alarme les soumissionnaires eux-mêmes, et écarte de nouvelles soumissions; qu'il est instant de fixer le paiement définitif d'une manière qui fasse cesser toutes les inquiétudes en conciliant l'intérêt public avec l'intérêt particulier, déclare qu'il y a urgence et arrête:

Art. I. Le dernier quart du prix des domaines nationaux soumissionnés, sera acquitté en mandats valeur au cours, en la forme et dans les délais ci-après fixés.

II. Le cours sera déclaré tous les jours par la trésorerie nationale; le directoire proclamera le terme moyen des cinq jours précédens, et l'adressera à chaque département, qui le transmettra sur-le-champ aux receveurs.

III. Chaque paiement sera réglé par le receveur sur le dernier cours qui aura été proclamé.

Le receveur sera tenu d'arrêter tous les jours son registre de recette, immédiatement après le dernier enregistrement.

IV. Sur le quatrième quart il sera fait une remise de 10 pour 100 sur le prix des maisons qui, en exécution de la loi du 6 floréal, ont été estimées séparément.

V. Le quatrième quart sera acquitté en six paiemens égaux avec l'intérêt de chaque terme sur le pied de 4 pour 100 par an.

Le premier de six paiemens sera effectué dans le mois de la publication de la présente, et sera excepté de l'intérêt; le second, dans les trois mois suivans, et ainsi des autres, de manière que le tout soit acquitté dans seize mois.

VI. Ceux qui auront soumissionné avant la publication de la présente, pourront, dans les trente jours de sa publication, faire devant l'administration, au profit d'un ou de plusieurs particuliers, déclaration de command pour tout ou partie de leurs acquisitions, sans être assujétis à aucun droit de mutation; ils paieront seulement un franc pour droit d'enregistrement de chaque déclaration.

VII. Ceux desdits soumissionnaires qui ne paieront pas, aux termes portés en l'article 5, encourront la déchéance. Les mandats par eux consignés leur seront rendus sans frais ni retenue.

(La suite à demain.)

L'auteur d'un nouveau journal intitulé : l'Ami du Gouvernement, adresse au conseil 7 numéros de ce même journal. Il assure qu'il est excellent; et cependant telle est l'ignorance et l'ingratitude de notre siècle, qu'il ne peut le continuer. Il sollicite des secours sans lesquels il lui est impossible d'être encore l'ami du gouvernement.

Le conseil, peu sensible à l'offre d'une amitié si désintéressée, passe à l'ordre du jour.

Perès, par motion d'ordre, rappelle au conseil qu'après avoir célébré le renversement de la tyrannie, il convient de s'occuper d'avance d'une époque non moins mémorable, celle du premier vendémiaire, jour de la fondation de la république.

Perès demande que le conseil charge une commission de lui présenter un projet à cet égard.

Chénier observe qu'il doit après-demain demander la parole sur cet objet. . . . La motion de Perès demeure sans suite.

Blutel expose que les veuves et les familles des défenseurs de la patrie, éprouvent beaucoup de difficultés pour obtenir la liquidation des pensions et secours auxquels elles ont droit, faute de pouvoir représenter les certificats qui constatent la mort de ces martyrs de la liberté. Il demande qu'une commission soit chargée d'examiner par quel moyen, dans les cas extraordinaires, tels que ceux d'un naufrage ou d'un incendie, il sera possible de constater le décès.

Gossuin observe qu'il existe déjà une commission chargée de cet objet. Les observations de Blutel lui sont renvoyées.

Monnot organe de la commission des finances, reproduit le projet de résolution concernant les contribuables qui n'ont pas encore acquitté leur emprunt forcé.

Il est adopté à-peu-près en ces termes:

1. Ce qui reste à payer de l'emprunt forcé ne pourra être acquitté en assignats de 100 liv. et au-dessous, qu'à cent capitaux pour un et en mandats au trentième.

2. Les prêteurs qui n'auront pas acquitté leur taxe entière quinze jours après la publication de la présente loi, ne pourront se libérer qu'en mandats au cours, en matières d'or et d'argent ou en denrées.

3. Les administrations départementales prononceront dans la décade sur les demandes en dégrèvement.

On reprend la discussion sur la haute cour. Salaman parle contre le droit d'appel; Chazal le combat. Jourdan, Eschassériaux l'aîné et Marthe sont entendus successivement sur la même question.

Le conseil ferme la discussion, et il est décidé à une majorité prononcée que les jugemens de la haute-cour ne seront pas sujets à appel.

Cette disposition fera l'objet d'une résolution particulière.

DUPRÉ, rédacteur.

A V I S.

On s'abonne pour ce journal, chez le cit. LEROUX, rue des Prêtres S. Germain l'Auxerrois, n^o. 42.

Le prix est de 9 l. en numéraire pour 3 mois, 18 pour 6, et 36 pour un an.